

Association Gabinienne de Randonnée Pédestre
Association loi de 1901 -
Affiliée à la FFRP – CNSGR
Siren n° 448 097 618
Siège Social : Centre J Prévert
63, rue du 18 Juin 93220 Gagny
Secrétariat administratif :
Marianne DA COSTA
10, Bd du Nord 93220 Gagny
Tel : 01 43 51 91 10
lesdrolesengroles@aliceadsl.fr



1ter, place des martyrs de la Résistance et de la
Déportation 93110 Rosny-sous-Bois
☎ : 01.48.54.00.19



Assurance R.C.P.
GROUPAMA : Paris Val de Loir
60, Bd. Duhamel du Monceau
45160 OLIVET - Ct n° : 41789295M / 0002

Garantie financière : GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131 - ct. n° 4000716162 /0

Gagny le 24 novembre 2022,

NOTICE D'INFORMATION

Séjour à LISBOURG (Pas-de-Calais) du samedi 3 juin au 10 juin 2023 DG-23-04-PAS-DE-CALAIS

SÉJOUR RANDONNÉES :

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un Rando-Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Dates : du samedi 3 juin au samedi 10 juin 2023.
Déplacements : voiture personnelle avec covoiturage.

PROGRAMME :

Samedi : Déplacement jusqu'à HESDIN où nous ferons une petite randonnée de 9 km puis direction le gîte situé à LISBOURG

Dimanche : Fruges 14,5 km

Lundi : Montreuil sur mer 10 km

Mardi : Fresnicourt Dolmen 13 km

Mercredi : Azincourt 12 km et Musée

Jeudi : Turquie Fond Breton 9,340 km

Vendredi : Wissant 7km et visite forteresse de Cap Gris Nez

Samedi : Retour sur Gagny.

Pour des raisons d'organisation, de météo ou de forme des participants, le programme peut être modifié pour assurer la sécurité et la réussite du séjour.

HÉBERGEMENT :

Association "A Petits P.A.S" Gîte de groupe - rue des Fourmies 62314 LISBOURG.
Capacité 20 personnes, 10 chambres (lits simples), 2 personnes par chambre.

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à : **410 €** par personne
2 chambres de 1 lits, 2 chambres de 3 lits, 5 chambres de 4 lits, 1 chambre de 5 lits.
2 blocs sanitaires de 4 lavabos, 3 douches, 6 WC.

Ce prix comprend :

- La demi-pension, petit déjeuner et repas du soir.
- Les pique-niques préparés par nos soins.
- Les transports sur les sites de randonnée en covoiturage.
- L'encadrement par deux animateurs brevetés des Drôles en Groles.
- L'immatriculation tourisme et taxe de séjour.
- Draps fournis et ménage fin de séjour.

Ne sont pas compris :

- Les serviettes de toilettes.
- Le pique-nique du samedi 3 juin 2023.
- Les dépenses personnelles et les consommations supplémentaires.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 110 € (chèque établi à l'ordre des Drôles en Groles). Règlement à adresser à Jean-Michel DUCROT 7, rue de l'avenir 93220 GAGNY.

L'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription en double exemplaire. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ces deux bulletins sous 8 jours. L'exemplaire adhérent vous sera restitué signé par un des animateurs du séjour. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 110 € par retour du courrier. Date limite 15/12/2022

Deuxième versement de 100 € le 20 mars 2023.

Troisième versement de 100 € le 20 avril 2023

Solde du séjour soit de 100 € le 20 mai 2023.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (Tourisme) sont systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

La constitution des équipages de 3 personnes par véhicule sera proposée par les organisateurs. Chaque participant contribuera au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- . Le chèque d'acompte est affecté au règlement des arrhes et reste acquis à l'hébergeur.
- Annulation faite entre 30 et 60 jours avant le départ : 50% du prix de l'hébergement.
- Annulation à moins de 30 jours du départ : 100% du montant total de l'hébergement.

DIVERS :

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'Association (*préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents*).

Martine LE BOT - 06 45 82 92 82

Jean-Michel DUCROT – 06 88 29 16 25

BULLETIN D'INSCRIPTION.

A retourner avant le « 15 décembre 2022 »

**Chez Jean-Michel DUCROT
7, rue de l'avenir
93220 GAGNY**

NOM :

PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

Je m'inscris pour le séjour de printemps du 3 juin au 10 juin 2023 à LISBOURG (PAS-DE-CALAIS)

Ci-joint acompte de 110 € (chèque libellé à l'ordre des Drôles en Groles).

Date

Signature